



Le Conseil Municipal s'est réuni le 13 mars a voté le

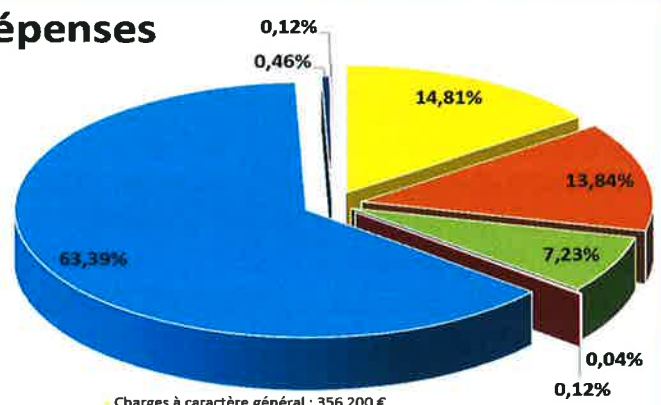
budget 2023 :

FISCALITÉ EN HAUSSE SUR DECISION NATIONALE

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, servant de base de calcul pour la taxe foncière, atteint **7,1 % en 2023** (décision de l'État). C'est inédit depuis au moins 1989 sur l'historique des coefficients de revalorisation des valeurs locatives. Devant les hausses subies sur le dernier budget et pour maintenir la qualité des services dracysiens, seul le foncier bâti voit son taux augmenter de 0,4 %.

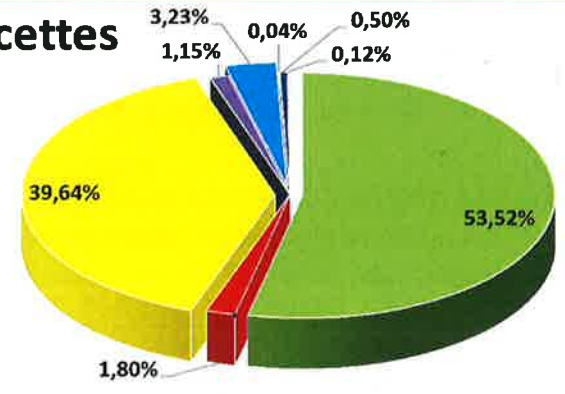
FONCTIONNEMENT : 2 405 789,35 €

Dépenses



- Charges à caractère général : 356 200 €
- Charges de personnel : 332 900 €
- Charges de gestion courante : 174 000 €
- Intérêts d'emprunts : 850 €
- Charges Exceptionnelles : 2 950 €
- Virement à la section d'investissement : 1 524 989,35 €
- Atténuation de produit : 11 000 €
- Amortissements : 2 900 €

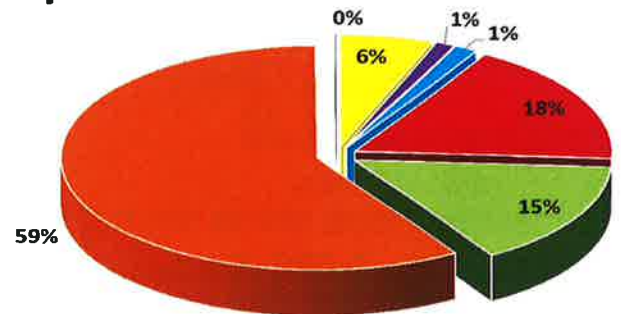
Recettes



- Excédent reporté : 1 287 497,35 €
- Produits divers : 43 000 €
- Impôts et taxes : 953 692 €
- Dotations reçues de l'Etat : 27 700 €
- Locations et produits divers de gestion : 77 600 €
- Atténuation de charges : 1 000 €
- Cessions : 12 000 €
- Opérations d'ordre : 3 000 €

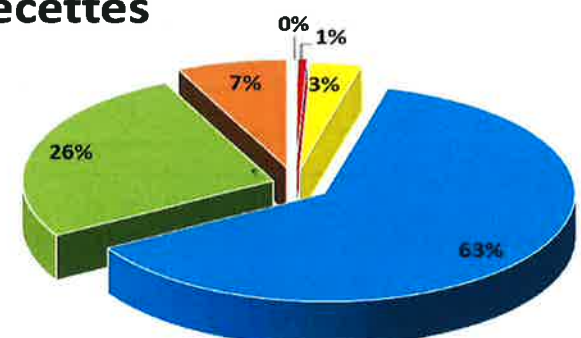
INVESTISSEMENT : 2 436 782,36 €

Dépenses



- Défense incendie et immobilisations en cours : 139 557,19 €
- Frais d'étude : 30 000 €
- Remb. emprunts : 36 000 €
- Déficit : 427 225,17 €
- Restes à réaliser 2022 : 367 867,84 €
- Investissements 2023 : 1 433 132,16 €
- Opérations d'ordre : 3 000 €

Recettes



- Ordre de transfert entre section : 2 900 €
- Taxe d'aménagement : 15 000 €
- Fonds de compensation de la TVA : 79 000 €
- Virement de la section de fonctionnement : 1 524 289,35 €
- Affectation du résultat : 644 264,01 €
- Subventions (Etat, département, ...) : 171 329 €

Chers Dracysiens et Dracysiennes,



Olivier GROSJEAN
Maire

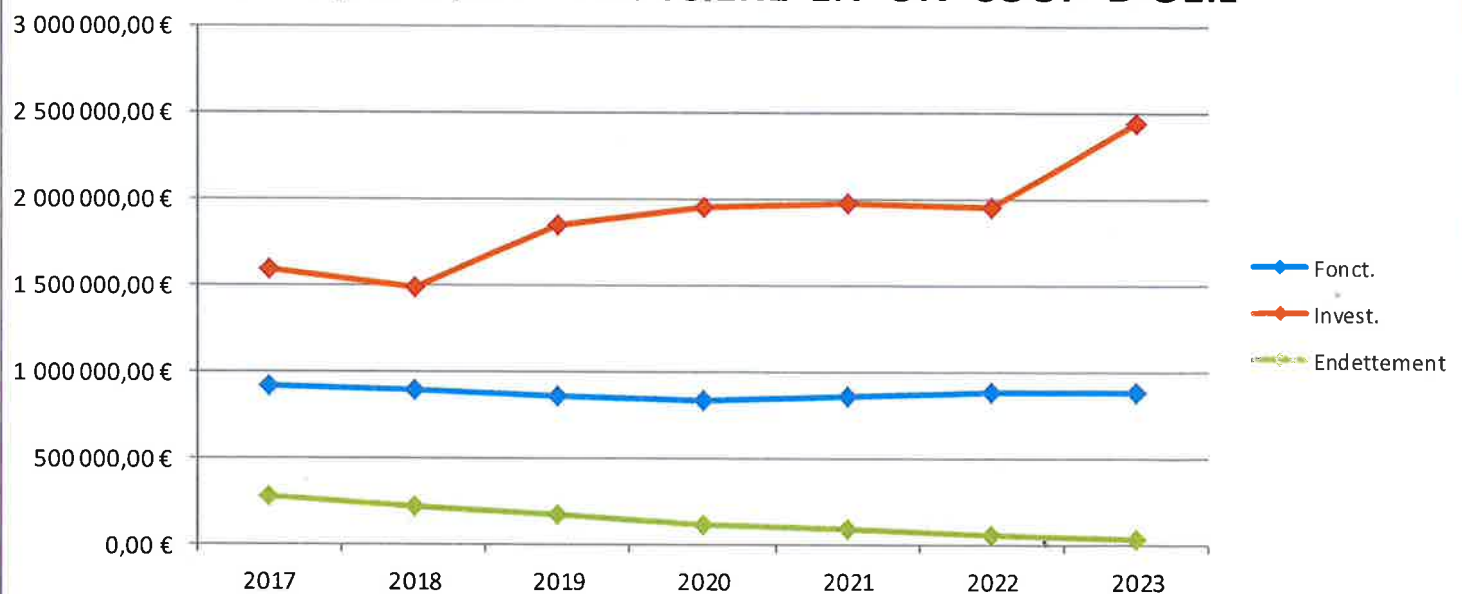
Après deux longues années marquées par une crise épidémique sans précédent et aux multiples rebondissements, laissant une empreinte indélébile sur bien des points, c'est à présent un conflit armé aux portes de l'Europe qui sévit depuis douze mois consécutifs. Un an de guerre, des infrastructures détruites, des populations exilées, des vies brisées... un tel chaos, si loin et pourtant si proche de notre pays, nous rappelle à quel point la paix, la liberté comme la démocratie sont plus que jamais des valeurs fragiles. Il n'appartient qu'à nous de tout mettre en œuvre pour les préserver pour les transmettre, à notre tour, aux générations à venir.

En plus d'un drame humain, ce sont aussi de nombreuses répercussions économiques qui nous frappent de plein fouet : coût de l'énergie au plus haut niveau, envolée des prix des carburants, difficultés d'approvisionnement de certains produits alimentaires et surtout une inflation galopante. Notre commune ne faisant pas exception, ses charges courantes ont, elles aussi, été impactées. C'est dans ce contexte particulièrement incertain que les commissions thématiques se sont réunies et ont œuvré, chacune dans leur domaine, à l'élaboration du budget 2023.

Préserver notre cadre de vie, l'agrémenter avec un fleurissement adapté aux températures caniculaires que nous connaissons depuis plusieurs années, continuer le désendettement progressif, poursuivre notre transition vers une gestion de nos bâtiments moins énergivore ou encore rénover nos équipements... le défi est certes de taille et pour le relever, les investissements ont été rationalisés et hiérarchisés. La recherche systématique de concours financiers (État, Département, Grand Chalon...), l'optimisation de nos ressources, tout en relevant très légèrement notre fiscalité locale de 0,4 % sur le foncier bâti, nous permettront de finaliser nos projets tout en conservant la qualité de nos services publics et de nos équipements.

Soyez assurés avec le conseil municipal qui m'entoure depuis 2020 de notre rigueur et de notre vigilance quant à la gestion des deniers dracysiens pour que notre village reste accueillant, agréable et paisible.

LA SITUATION FINANCIÈRE EN UN COUP D'OEIL



	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Fonctionnement	919 145,00 €	894 500,00 €	860 100,00 €	837 950,00 €	857 850,00 €	876 450,00 €	880 800,00 €
Investissement	1 596 091,17 €	1 485 566,70 €	1 843 246,85 €	1 955 251,70 €	1 978 868,10 €	1 949 510,10 €	2 436 782,36 €
Endettement	279 612,11 €	218 371,65 €	171 630,26 €	132 922,44 €	94 484,51 €	55 895,68 €	26 209,95 €

LES TAXES LOCALES 2023

Taxe Foncière Propriétés Bâties

38,80 %

répartie de la manière suivante :

- Part communale : **18,72%**
- Part départementale : **20,08 %**

Taxe Foncière Propriétés Non Bâties

61,12 %

12 630 €

C'est le montant des subventions
municipales aux associations.

Chaque association bénéficie d'une location gratuite de la salle polyvalente un week-end par an.

Pour les activités hebdomadaires, la salle polyvalente et la salle des associations sont mises à disposition gratuitement (chauffage compris).

Les participations financières

Pour l'école :



- Fournitures scolaires :
 - **42,13 €** par élève pour les classes maternelles
 - **38,70 €** par élève pour les classes primaires
- Crédits exceptionnels (matériel pédagogique, transport piscine, cinéma...) : **3 651,59 €**
- Participation voyage scolaire : **50 € / élève**

Pour le périscolaire :

- ♦ Achats pour activités à la garderie : **700 €**
- ♦ Prise en compte du solde négatif garderies / restauration scolaire 2021/2022 : **42 686,96 €**

Pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.) : **50 107 €**

Pour le
2 713,66 €



Collège de Givry :

Pour les Centres de Formation Apprentis (subvention) :
50 €/élève dracysien

LES INVESTISSEMENTS

Environnement - Cadre de vie
et Patrimoine :

98 500 €

Voiries : **323 000 €**

Bâtiments : **136 000 €**

Matériels services technique :
75 000 €

Jeunesse / Affaires scolaires et
périscolaires :
25 000 €

Culture et vie associative:
3 500 €

Équipement divers :
23 000 €

Le C.C.A.S. vous propose pour vos
réceptions :

Pour tous renseignements,
s'adresser au secrétariat de
Mairie.

1 Table avec 2 bancs
ou
1 Table avec 8 chaises

Forfait : 5 € par ensemble

LES PRINCIPALES ACTIONS 2023

- Acquisition et installation de 6 agrès de fitness: **7 210 €** (subventionnée par le Grand Chalon 2 750 €) ;
- Réfection du plafond et isolation de la sacristie : **15 100 €** (subventionnée par le Département et le Grand Chalon) ;
- Remplacement d'une toile d'ombrage dans la zone de loisirs : **3 000 €** ;
- Acquisition d'un broyeur de branches : **37 800 €** (subventionnée par le Grand Chalon 15 750 €) ;
- Agrandissement de la salle de lecture de la bibliothèque : **11 400 €** (subventionnée par le Grand Chalon 6 200 €) ;
- Réfection de l'agorospace de l'école : **19 000 €** ;
- Réfection partielle de la rue du Buet et des trottoirs : **70 000 €**.

RENTÉE SCOLAIRE 2023/2024

Les inscriptions à l'école maternelle auront lieu le **vendredi 12 mai 16h40 à 18h30**
ou sur rendez-vous.

Elles concernent **les enfants nés en 2020** et ceux nés en 2019 ou 2018.

Se munir des pièces suivantes :

- ◆ **CERTIFICAT D'INSCRIPTION DÉLIVRÉ PAR LA MAIRIE** ;
- ◆ Livret de famille ;
- ◆ Certificat médical attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires ;
- ◆ Pour les enfants scolarisés dans une autre école et qui rejoindraient celle de Dracy-le-Fort, un certificat de radiation ;
- ◆ Carnet de santé.

Les personnes qui ne pourraient pas se présenter le jour des inscriptions devront prendre rendez-vous avec
Madame la Directrice au 03 85 44 57 13.



PanneauPocket
**TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION**

Restez
**INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTÉ**



1 510 habitants

Suite aux dernières opérations de recensement, l'INSEE (2019) a adressé à l'intention de la commune une notification dans laquelle il est indiqué que la population dracysienne compte **1 510 habitants** depuis le **1^{er} janvier 2023**.

Horaires d'ouverture de
l'Agence Postale Communale

du lundi au vendredi
de **13h45 à 16h**.



ARRIVÉE DE NOUVEAUX AGENTS COMMUNAUX

Après quelques mois au sein du service « *Espaces Verts* » de Givry, Nathan BAILLEUX a souhaité mettre à profit ses compétences dans une autre collectivité et relever d'autres défis. C'est exactement sur ce second point que Cindy MARTIN s'est présentée pour apporter, à son tour, sa contribution à l'embellissement de la commune.

Arrivés tous deux le 1^{er} mars dernier, ils se sont rapidement intégrés à l'équipe dracysienne aux côtés d'Éric SAINTY, Adrien GREBOT, qui fera valoir ses droits à la mutation au Conseil Départemental de Saône-et-Loire au 1^{er} avril prochain, et Jordan GUYENNOT.



Dracy-le-Fort renouvelle, chaque année, sa convention de fourrière sans capture avec la **Société Protectrice des Animaux (SPA) de Chagny**.

Pour tous renseignements ou urgence, n'hésitez pas à la contacter au : **03.85.87.20.55**

LES CONSEILLERS NUMÉRIQUES FRANCE SERVICE DU GRAND CHALON À VOTRE SERVICE

5 conseillers numériques interviennent chaque jour à travers le Grand Chalons pour initier et sensibiliser les habitants aux outils et usages du numérique. Ils assurent gratuitement des **cycles d'ateliers** ou des **permanences** pour aider les habitants à être autonomes avec les outils numériques et informatiques.

Se former auprès des conseillers numériques, c'est apprendre à :

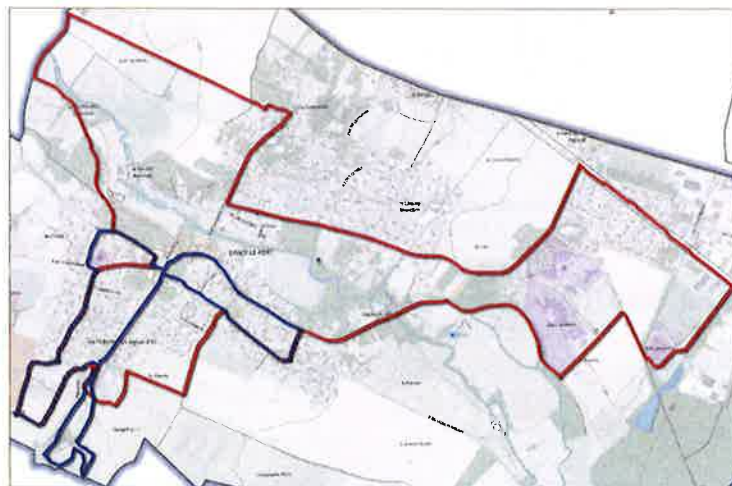


Pour plus d'informations, prenez contact auprès des services du Grand Chalons (Pôle Administratif Saint-Laurent).

À VOS MARQUES, PRÊT... RANDONNEZ !

Dans la continuité de ce qui a été entrepris en 2022 avec la remise en état de plusieurs chemins (derrière le tennis, rue des Hauts de Dracy et vers la clinique Val Dracy), deux circuits pédestres ont été créés (**5 km en bleu** et **10 km en rouge** sur le plan ci-contre) à l'intérieur même de Dracy-le-Fort.

Qu'elle soit itinérante, sportive ou sous forme de promenade dominicale, la marche est la première activité qui permet à chacun de découvrir, à son propre rythme, nos rues, nos murs de pierres sèches ou encore les éléments remarquables qui jalonnent nos chemins.



Des panneaux signalétiques durables et fabriqués à base de matériaux respectant l'environnement seront prochainement installés tout au long des parcours pour informer, guider, mais aussi sensibiliser à la préservation du patrimoine dracysien. **Belles balades à tous !**



Dans le sillage de l'adoption du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) du Grand Chalon a lui aussi été approuvé le 25 octobre 2022 sur les 51 communes de l'Agglomération. Il est également entré en vigueur depuis le 4 décembre 2022.

Ce document fixe les règles à respecter pour l'installation des publicités, enseignes et préenseignes. Le RLPi permet d'adapter et de renforcer la réglementation nationale.

Objectif : tenir compte des enjeux locaux et harmoniser les règles à l'échelle du Grand Chalon.

Il assure la protection du cadre de vie et des paysages, tout en garantissant la liberté d'expression, la liberté du commerce et de l'industrie et le bon exercice de l'activité des professionnels de l'affichage. Dorénavant, toute création ou modification d'enseigne est soumise à autorisation préalable.

Les dispositifs installés antérieurement et ne respectant pas les nouvelles dispositions disposeront d'un délai pour se conformer au RLPi, à savoir :

- ◇ 2 ans pour les publicités et les préenseignes ;
- ◇ 6 ans pour les enseignes.



— INFO ENVIRONNEMENT... —

GÉRONNS BIEN NOS DÉCHETS

Pour une bonne utilisation de la poubelle à couvercle jaune...

On y met tous les emballages recyclables

- EMBALLAGES EN PLASTIQUE -



Bouteilles, flacons

NOUVEAU



Sacs, sachets, sur-emballages, films plastiques

Barquettes, emballages sous vide

Pots, tubes, gourdes

- EMBALLAGES EN CARTON -



Boîtes, cartonnets et briques alimentaires (avec bouchons)

- EMBALLAGES EN MÉTAL -



Conserves, barquettes, canettes

Boîtes, tubes, couvercles

En vrac (pas dans un sac)

Emballages non lavés

Emballages vidés

Emballages non imbriqués

Emballages en carton et briques alimentaires pliés

Poubelle jaune trop petite ? Demander une plus grande à la

Direction Gestion des déchets du Grand Chalon

gestion.dechets@legrandchalon.fr

03.85.43.37.65



LES RÈGLES DU « BON VOISINAGE »

Arrêté concernant les tontes et autres :

À compter du 1^{er} juin 2017, les travaux de bricolage et jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage....

Ne sont autorisés qu'aux horaires suivants:

- ↪ Du lundi au vendredi : 08h30 - 12h00
: 14h00 - 19h30
- ↪ Samedi : 09h00 - 12h00
: 15h00 - 19h00
- ↪ Dimanche et jours fériés : **Non autorisés.**

Arrêté concernant les travaux publics ou privés :

À compter du 1^{er} juin 2017, les chantiers de travaux (publics ou privés), réalisés sur et sous la voie publique, dans les propriétés privées, à l'intérieur de locaux ou en plein air susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises **ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :**

- ↪ Du lundi au samedi : 08h00 - 12h00
13h30 - 20h00
- ↪ Dimanche et jours fériés : **Non autorisés.**



Les feux

Extrait de l'arrêté préfectoral

Ils sont autorisés sous conditions **mais** ne sont pas permis systématiquement.

Le recours au brûlage ne doit présenter aucun caractère systématique.

Il convient d'encourager au maximum le compostage individuel et le broyage.

Ce brûlage concerne **exclusivement** les déchets issus des tailles de haies ou d'arbres. Il ne s'applique donc pas aux herbes issues des tontes de pelouses et encore moins aux cartons, palettes...

Le brûlage ne peut s'exercer qu'à une distance de 50 mètres des habitations voisines, des voies de circulation et ne doit pas occasionner de nuisances pour le voisinage.

CONTRE LES CAMBRIOLAGES, AYEZ LES BONS RÉFLEXES !

Pour éviter les mauvaises surprises, mettez toutes les chances de votre côté.

Prudence, vigilance, anticipation : vous trouverez ici les bons réflexes à développer sans attendre.

QUELQUES PRÉCAUTIONS CONTRE LES CAMBRIOLAGES

- 1 Ne laissez pas vos clés de voiture ou votre portefeuille dans l'entrée de la maison
- 2 Fermez vos volets (ou clayettes) Remplacez ceux qui sont cassés
- 3 Ne laissez pas les cartons de vos achats de valeur en évidence devant votre poubelle. Compactez-les ou recyclez-les.
- 4 Rangez vos armes, si vous en possédez, dans un coffret verrouillé et sécurisé
- 5 Verrouillez votre porte même en cas de courte absence
- 6 En cas d'absence, faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de votre entourage



- 7 Dissimulez vos bijoux et autres objets de valeur
- 8 N'inscrivez nulle part le numéro de code de votre carte bleue
- 9 Ne laissez pas vos clés dissimulées à proximité de votre domicile
- 10 Installez des dispositifs de sécurité passive
- 11 Ne laissez pas de support facilitant l'action d'un cambrioleur
- 12 Ne conservez pas d'importantes sommes d'argent en espèce



DIMANCHE 7 MAI 2023

11^{ème} édition



À domicile

De 7 h 30 à 17 h 30

Organisé par le C.C.A.S.

Chaque participant expose devant chez lui les objets qu'il désire vendre et en fixe librement le prix. Une communication adaptée pour faire connaître cette journée est faite sur différents supports : sites internet, presse, mails, affichettes...

Les acheteurs recevront un plan de la commune sur lequel figureront les rues où ils pourront trouver tous les objets destinés à être vendus auprès de chacun des exposants.

Pour participer à cette journée, il suffit de renvoyer ou de déposer en Mairie au plus tard le 29 avril le bulletin d'inscription ci-dessous accompagné de la somme de 5 €.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Adresse :

désire participer au vide grenier organisé le dimanche **7 mai 2023** de 7 h 30 à 17 h 30 et joint la somme de 5 €.

À, le :

Signature :